

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
06/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 20

votants 24

OBJET

FONCIER

Demande de retrait de
l'actionnariat de Camon
auprès de la Société
Coopérative de Production
d'Habitation à Loyer Modéré

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à vingt heures et quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. TELLIEZ, M. CARPENTIER, M. PIOT, Mme BRUXELLE, Mme TOUTAIN, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. CARDON, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET, Mme NOISELIET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- Mme SILVESTRE, pouvoir donné à Mme NOISELIET
- M. TORCHY, pouvoir donné à M. CUVILLIERS
- M. COPPIER, pouvoir donné à Mme BRUXELLE
- M. SENECHAL, pouvoir donné à Mme CHATELAIN
- M. FOLLEAT, absent excusé
- Mme BUIGNET
- Mme LEGRAND

Secrétaires de séance :

- Françoise ROUSSEL
- Ariane AUGUSTE

DELIBERATION N° 4

OBJET : FONCIER – Demande de retrait de l'actionnariat de Camon auprès de la Société Coopérative de Production d'Habitation à Loyer Modéré.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 6 des statuts de la société coopérative Toit Aussi,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal autorise la demande de retrait de l'actionnariat de la Commune de Camon à la coopérative Toit Aussi.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise la demande de remboursement des sommes dues au titre de l'action détenue par la ville au sein de ladite coopérative.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la Commune de CAMON est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 12 décembre 2023 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

